

# RÉGIME PARAHÔTELIER NON PROFESSIONNEL

Ce statut permet de générer des compléments de revenus non fiscalisés.

## LES AVANTAGES FISCAUX

### 1 / LA RÉCUPÉRATION DE TVA

- ▶ L'investisseur peut récupérer la TVA dans le cadre de la location d'un logement meublé à usage résidentiel, en offrant aux locataires au moins 3 des 4 prestations suivantes : fourniture de linge de maison, nettoyage régulier des logements, la réception même non personnalisée de la clientèle, le petit-déjeuner.

### 2 / LE RÉGIME FISCAL DES BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (BIC)

- ▶ Les revenus issus de la location meublée sont imposés dans la catégorie des BIC non professionnels.

Pour l'option Régime réel :

- ▶ Le résultat fiscal est obtenu en déduisant des recettes l'ensemble des charges lié à l'investissement (charges d'exploitation, intérêts d'emprunt, amortissements et assurance décès invalidité...).
- ▶ Lorsque le résultat fiscal (BIC) devient positif, le déficit cumulé pourra être reporté sur les revenus globaux sur les 6 années suivantes.

## LES OBLIGATIONS

- ▶ Tenir une comptabilité commerciale et se soumettre à l'ensemble des obligations déclaratives et comptables (Obligations déléguées à un cabinet d'expertise comptable).